



Retenue de 100€ sur RSA

Par **Zeno**, le **12/01/2024** à **13:31**

Bonjour

Vous n'avez pas bien compris mon exposé.

- 1) je n'ai pas signé de contrat d'engagement réciproque or la sanction c'est basé sur ce contrat inexistant.
- 2) C'est le référent du CASVP et non la CAF qui a consulté mes relevés bancaires.
- 3) je n'étais pas au courant de la session à l'EPI, or l'allocataire doit être présent.

Cordialement